

Avril 2024



*Toute proche de l'Italie, la Haute Ubaye nous offre trois terrains de jeu exceptionnels : le secteur Fouillouse, le versant sud du col de Vars et le vallon de Maurin/Maljasset - ou nous logeons en gîte confort. A cette période de l'année, les journées plus longues sont souvent éblouissantes de soleil.*

**LIEU :** Haute Ubaye (Alpes de Hautes Provence-04) - Fouillouse, Maljasset, col de Vars

**DATE :** du dimanche 07 au samedi 13 avril 2024 après le petit déjeuner,

**DURÉE :** 5 jours de randos à la journée, 6 nuits,

**ENCADREMENT :** Denis KEMPF, accompagnateur en montagne diplômé d'état, ou un A.E.M. d'ATLAS Voyageurs des Alpes

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**NIVEAU :** moyen, pouvant randonner 5 heures de marche/ dénivelé moyen de 600 m,

**HÉBERGEMENT :** Auberge, en chambre de 3/4 personnes confortable,

**GROUPE :** 4 à 8 personnes,

**PORTAGE :** vous portez vos affaires pour la journée avec le pique-nique.

**CARTOGRAPHIE :** IGN TOP 25/3538 ET -Aiguille de Chambeyron

#### LES PLUS DE CE SÉJOUR

Chaque jour une randonnée découverte d'une vallée de la Haute Ubaye.

Un hébergement confortable en plein cœur de la vallée de Maurin.

Découverte de la montagne en conditions hivernales printanières

**TARIF : 875 € par personne**

#### Le prix comprend

- L'hébergement en Auberge, en chambre de 3/4 avec sanitaire (wc, douche, lavabo), lits simples, superposés ou de couple
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- le prêt des raquettes, bâtons et de dva
- La pension complète du jour 1 dîner, au jour 6 matin, pique-nique tous les midis, vin compris le soir

#### Le prix ne comprend pas

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour
- les transports du lieu de résidence au lieu de randonnée, chaque jour

- Les assurances annulation et rapatriement
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

## **PROGRAMME DU SÉJOUR** donné à titre indicatif et fonction de l'enneigement

**Dim. 07/04/2024** **Rendez-vous 17h, Auberge de la Cure à Maljasset, installation, présentation du programme du séjour, dîner, et nuit**

**Lun. 08/04/24** **Vallon de l'Ubaye – Cabane de la Blave 2200m**

Première sortie facile au départ de l'auberge(alt.1890 m), nous remontons le Vallon de L'Ubaye en direction du col du Longet, et des sources de l'Ubaye. Nous passerons non loin des fameuses carrières de marbres verts. Dîner et nuitée à l'Auberge

*Durée : 4h - dénivelé +500m /- 500m – 12 km*

**Mar. 09/04/24** **Col de Mirandol 2433m**

Au départ du village de Fouillouse (court transfert), c'est une agréable randonnée en versant nord jusqu'à ce col qui, comme son nom l'indique, offre une vaste vue sur le secteur.

Dîner et nuitée à l'Auberge.

*Durée : 5h30 -Dénivelé + 550 m/ 550 m – 9km*

**Merc. 10/04/24** **Col du Paneyron 2600m**

Notre randonnée du jour, en crête, chemine juste sur la limite entre Hautes-Alpes et Alpes de Haute Provence. Depuis le col de Vars, à 2050m nous nous dirigerons vers col du Paneyron, superbe panorama entouré de vallons enneigés. Et pourquoi pas gravir le sommet du Paneyron, à 2785m?

Dîner et nuitée à l'Auberge.

*Durée : 6h - Dénivelé + 700 m/-700 m – 14 km*

**Jeu. 11/04/24** **Col du Vallonnet 2524 m**

A nouveau depuis fouillouse, au pied du Brec de Chambeyron, notre randonnée nous mènera par le vallon de Plate lombarde jusqu'au col du Vallonnet. Dîner et nuitée à l'Auberge.

*Durée : 5h30 - Dénivelé + 690 m/ -690 m – 12 km*

**Ven. 12/04/24** **Vallon de Mary 2371m**

Dernière journée de toute beauté, juste en face de Maljasset, au départ du gîte, découverte du Vallon de Mary, au pied des aiguilles de Chambeyron (3412 m)

Dîner et nuitée à l'Auberge.

*Durée : 5h50 -Dénivelé + 760 m/ - 760 m – 14 km*

**Sam. 13/04/24** **Fin du séjour après le petit déjeuner**

*Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants.*

*Tous les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.*

## **L'ÉQUIPEMENT**

- Sac à dos de contenance 30 à 40L
- Des vêtements adaptés aux conditions hivernales :  
Tee-shirts manches longues, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.  
Doudoune ou veste chaude,  
Pantalon de randonnée hiver,  
1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire,  
Option : 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger du vent.
- Bonnet, gants (2 paires dont 1 chaude), tour du cou,
- Lunette de soleil. Crème solaire.
- Chaussures de randonnée montantes et imperméables + guêtres
- Gourde 1l minimum + thermos
- Pharmacie personnelle avec ordonnance
- Vos affaires semaine (trousse de toilettes légère, sous-vêtements, vêtements de change, 1 frontale)
- Couteau, fourchette. Boite type Tupperware, gobelet
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne
- Papiers d'identité + argent et CB
- Vos serviettes de toilettes

**Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures.**

## RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DÉPART

**Arrivée : Dimanche 07/04/2024 à 17H à l'Auberge de la Cure**

MALJASSET 04530 ST-PAUL SUR UBAYE <https://maljasset.fr/acces-contact/>

**Départ : Samedi 13/04/2024** dispersion après le petit déjeuner vers 9H de l'Auberge

### POUR VENIR AU GÎTE :

#### EN VOITURE

- Depuis Grenoble, suivez Briançon par le col du Lautaret. Briançon, Guillestre puis direction Vars, passez le col jusqu'à Saint Paul sur Ubaye
- Depuis Grenoble par le col Bayard, Gap, Embrun, Guillestre, puis direction Vars, passez le col jusqu'à Saint Paul sur Ubaye .
- Depuis Aix en Provence A51, prendre la route direction Barcelonnette, direction Cuneo, Jausiers, puis direction col de Vars jusqu'à St-Paul sur Ubaye.

**A l'entrée de St-Paul Sur Ubaye**, direction Maljasset, remonter la vallée 13 km....

#### EN TRAIN :

Gare la plus proche : Gap , puis transport par bus pour Barcelonnette, puis taxi

<https://www.ubaye.com/acces/en-train.html>

#### FORMALITÉS

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.  
Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

#### ASSURANCE ET ANNULATION

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

#### CONTRATS ASSURANCES

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

#### LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

*En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle [www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr) 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*